

CHARTRE ASSOCIATION WELCOME SALON DE PROVENCE

(Réseau d'hospitalité pour des demandeurs d'asile dans la région de Salon de Provence)

REGLEMENT INTERIEUR

Adoptée par l'Assemblée Générale Constitutive du 26 mars 2018, cette charte constitue le règlement intérieur de l'association prévu à l'article 14 de ses statuts.

1. Préambule : le réseau Welcome du JRS France

Les principes sont les suivants :

« Le réseau Welcome est né au sein de JRS France (Service Jésuite des Réfugiés), association qui, grâce à des jésuites et à des laïcs, est sur le terrain pour essayer d'apporter aide et soutien aux personnes déplacées par force de leur pays d'origine, selon la tradition d'hospitalité liée à la demande d'asile.

Nos engagements nous ont permis de constater un besoin urgent auquel les associations déjà existantes ont du mal à répondre : trouver une solution d'hébergement temporaire pour les demandeurs d'asile en situation régulière qui attendent de pouvoir bénéficier du Dispositif National d'Accueil.

Ces personnes, bien que suivies juridiquement et administrativement, se retrouvent dans une situation d'extrême vulnérabilité qui les expose au risque d'être rapidement récupérées par des gens sans scrupules et de partir sur des fausses pistes. Elles ont le plus grand mal à suivre les classes de français indispensables à leur intégration.

En septembre 2009, JRS France a donc pris l'initiative de créer le Réseau Welcome, un réseau de familles et de communautés qui puissent leur offrir un accueil (une chambre), pour une durée déterminée à l'avance (entre trois et cinq semaines, en général).

Ce geste d'hospitalité vise une mise en confiance de la personne accueillie qui, en sortant de son milieu, peut arriver à mieux comprendre la société française, ainsi qu'une sensibilisation des familles à la situation des réfugiés.

Nous espérons que deux univers, celui de l'accueillant et celui de l'accueilli, entrent en contact et s'enrichissent mutuellement dans un chemin de service et de dignité. Nous insistons sur ceci : il ne s'agit pas d'assister l'accueilli mais, par le tissage de liens rassurants, de l'encourager à trouver la force et la volonté de poursuivre son difficile parcours.

Le Réseau Welcome est porté par les mots d'ordre de JRS :

Accompagner : créer une relation de réciprocité avec un demandeur d'asile

Servir : se mettre à l'écoute de son projet et le soutenir dans sa réalisation

Défendre : sensibiliser son propre entourage par cet accueil qui interpelle et pose question. »

Ainsi qu'il en est fait mention dans l'article 2 des statuts de Welcome Salon, l'association Welcome Salon adhère à la Charte de Welcome en France, à l'exception de deux points :

- pouvoir faire le choix d'accueillir d'autres publics migrants que les demandeurs d'asiles ou réfugiés statutaires.

- adopter d'autres modalités d'hébergement en particulier pour des familles avec enfants : possibilité d'une durée plus longue, pour des raisons de scolarité, et hébergement dans un logement indépendant au lieu d'un accueil en famille. Ce logement pouvant être mis à disposition par un tiers ou loué au moyen de dons reçus par l'association. Ces points seront précisés ultérieurement et pourront évoluer selon les situations rencontrées.

Welcome Salon adopte les Bonnes pratiques de Welcome en France, et en particulier :

a) L'association considère que les dispositifs de droit commun ont pour mission d'assurer cet

accueil, ils seront toujours privilégiés. Constatant que ces dispositifs sont saturés, l'association intervient en complément pour des personnes qui n'y ont pas accès.

b) L'hébergement est gratuit et bienveillant, privilégie la rencontre entre les personnes accueillantes et accueillies, et veille à maintenir la personne accueillie autonome et responsable.

c) L'association organise cet accueil. Elle propose des règles et les fait respecter afin de protéger à la fois les personnes accueillies et celles qui les hébergent. Ces modalités sont précisées dans une convention signée par les partenaires qui s'engagent à les respecter (voir en annexe Convention et Check-List d'accueil Welcome Salon).

d) L'accueil est inconditionnel : toute personne migrante pouvant a priori être orientée vers l'association quelle que soit son origine géographique ou son appartenance religieuse. L'association sera attentive à la situation des personnes les plus fragiles, tout en veillant à protéger les hébergeurs des répercussions possibles de ces situations.

e) L'accueil est temporaire. La durée d'hébergement chez un accueillant est clairement définie dès le départ.

L'hébergement par ce dispositif doit se faire en coopération étroite avec les autres acteurs et associations qui accompagnent les personnes migrantes.

L'association n'a pas vocation à représenter les associations ou groupes qui la constituent, ni à parler en leur nom ; cependant, elle peut être le lieu où s'élaborent des prises de position communes, liées à l'objet de l'association.

2. Le réseau Welcome à Salon

Membre du réseau Welcome du JRS France, l'association « Welcome Salon » a pour but de réunir des personnes voulant agir sur les conditions d'hébergement des demandeurs d'asile relevant entre autres du Dispositif National d'Accueil et d'assurer un accueil temporaire organisé, permettant à ceux-ci de se poser et de créer des liens avec leur environnement proche et les mouvements et associations existants. Elle pourra aussi mener des actions d'aide à des personnes ayant obtenu un statut de protection (réfugiés, protection subsidiaire, apatrides).

L'orientation des demandeurs d'asile vers « Welcome Salon » est faite par les associations, institutions et mouvements partenaires, à qui l'association demande de lui signaler les demandeurs d'asile dont la situation matérielle et morale leur paraît demander un accueil en urgence ou un temps de « respiration » particulier.

Créé à l'automne 2015, le collectif Welcome Salon a pris au printemps 2018 la forme d'une association loi 1901 afin de lui donner la personnalité juridique qui lui permettra de prendre place dans le « paysage » des associations et mouvements de l'agglomération de Salon-de-Provence, Aix-en-Provence et Marseille, en particulier ceux qui œuvrent auprès des demandeurs d'asile et plus généralement des migrants. Association non-confessionnelle et ouverte à tous sans distinction de religion, elle porte la conviction que chaque être humain est digne d'attention notamment dans sa dimension spirituelle singulière. Elle prend la forme d'un réseau de personnes ou de groupes offrant une place ou du temps aux demandeurs d'asile ou réfugiés présents dans la région de Salon.

Durant l'année 2016, l'action du réseau Welcome s'est diversifiée et comprend désormais l'accueil Welcome au mois : le principe est un accueil pour une durée de 3 à 5 semaines environ, calé sur la disponibilité et les modalités proposées par une famille accueillante. La personne accueillie, accompagnée par un tuteur, change d'hébergement en moyenne tous les mois jusqu'à l'obtention d'une place en CADA ou qu'une autre solution d'hébergement soit trouvée.

L'association Welcome Salon s'est structurée par la création de différents pôles :

- Pôle Coordination
- Pôle Hébergement
- Pôle Démarches Administratives
- Pôle Communication
- Pôle Formation
- Pôle Loisirs
- Pôle Santé
- Activité Transport (en cours de création)

A noter de plus les activités de « Tuteurs » ayant un rôle transversal.

Ces activités dont le descriptif détaillé figure en annexe ne sont pas limitatives.

COORDINATION GENERALE DE L'ASSOCIATION

- **Coordinateur du réseau**, chargé de la gestion opérationnelle de Welcome, en lien avec le bureau de l'association dont il est membre:
 - Mise en œuvre des actions décidées en bureau de l'association
 - Contacts avec les associations et institutions partenaires
 - Supervision des accueils en lien avec le coordinateur des accueils
 - Désignation des tuteurs et coordination de l'équipe de tuteurs
 - Réception des demandes de témoignage ou d'intervention et organisation de la réponse, en lien avec le bureau de l'association
 - Proposition d'actions de plaidoyer, en lien éventuel avec le JRS France ou d'autres associations.

- **Chargé de communication interne**
 - Le réseau Welcome ne peut vivre que si la communication est fluide et la confiance solide entre ses membres. Le chargé de communication interne a donc un rôle de pivot essentiel au bon fonctionnement de l'association.
 - Organisation de deux ou trois rencontres annuelles de partage d'expériences, auxquelles sont invités les accueillants, les tuteurs, les personnes ressources et le cas échéant les personnes accueillies.
 - Gestion documentaire numérique (fiches contacts, documents de l'association) et mise à jour du site web de l'association
 - Mise à jour des contacts (rôle de secrétariat)
 - Rédaction de la lettre d'information du réseau
 - Participation à l'organisation de l'AG

- **Co-présidents**
 - Rôle de "veilleur" quant au respect de l'objet social de l'association et des institutions initiales.
 - Assure le bon degré de formalisation de l'organisation, la tenue des AG, veille à la rédaction du rapport moral et du rapport financier
 - Veille à l'accueil, à l'émergence et à la formation de nouvelles compétences pour l'association
 - Veille à la bonne répartition des missions entre les membres de l'association

- **Trésorier et trésorier adjoint**
 - Gestion des cotisations, des subventions, des remboursements de frais et des reçus fiscaux.
 - Gestion de l'assurance de l'association.

ACCUEIL WELCOME AU MOIS

➤ **Responsable des entrées et sorties du réseau**

- Lien avec les partenaires institutionnels pour les orientations vers le réseau : remontée de nos possibilités d'accueil, vérification de la compatibilité des propositions de personnes à accueillir avec le cadre du réseau.
- Rencontre de chaque personne en demande d'asile ou réfugiée orientée par les partenaires avant son entrée dans le réseau et présentation du cadre de l'accueil.
- Lien avec les partenaires institutionnels pour les sorties du réseau : reçoit l'information d'une orientation vers un CADA ou autre hébergement, fait remonter l'information si une personne accueillie quitte le réseau pour un autre motif.

➤ **Coordinateur des accueils, chargé de la gestion des plannings**

- Etablissement des plannings des accueils sur la base des disponibilités des familles et de leurs modalités d'accueil possible, vérification de la bonne organisation des déménagements en lien avec les tuteurs
- Etablissement d'un prévisionnel à moyen terme pour évaluer la possibilité de nouveaux accueils.
- Cette tâche pourra être assurée par un binôme.

➤ **Responsable des premiers contacts**

- Gestion des prises de contact avec Welcome, communication d'une première information sur le réseau aux personnes se proposant pour aider et évaluation de la manière dont elles pourraient le faire.
- Organisation d'une rencontre au domicile des personnes se proposant pour l'hébergement afin de leur présenter le cadre du réseau et recueillir les modalités propres d'accueil qu'elles peuvent offrir. Si nécessaire, cette rencontre peut être déléguée à un autre membre de l'association formé.
- Communication à l'équipe de coordination des modalités d'accueil possibles et mise à jour de la liste des contacts.
- Relecture de l'expérience d'accueil avec les familles ayant hébergé quelqu'un pour la première fois.

➤ **Accueillants**

Par l'hospitalité, les accueillants permettent à la personne accueillie de refaire ses forces pour continuer son chemin. Ils veillent à ne pas être intrusifs vis-à-vis d'elle et de son parcours afin de laisser venir une parole vraie et à rester discrets à l'extérieur.

- La durée de l'accueil de la personne en demande d'asile est généralement de 3 à 5 semaines (avec suivant le cas prolongement possible) ; un accueil plus court peut être envisagé soit en raison de l'éloignement de Salon, soit en relais d'un autre accueillant devant s'absenter pour quelques jours.
- A l'intérieur de ce cadre, chaque accueillant définit des modalités adaptées au rythme de sa maison (repas, moments de partage, absences...) et les communique aux coordinateurs du réseau lors d'un premier entretien ; les personnes sont accueillies généralement pour le repas du soir, qui peut être pris en commun, la nuit et le petit déjeuner; en journée, compte tenu de l'insuffisance d'infrastructures d'accueil sur Salon, il est conseillé aux familles d'assurer également l'accueil durant la journée et les repas du midi. Pour bénéficier d'une assurance dans le cadre de l'accueil, les accueillants s'engagent à adhérer au réseau Welcome du JRS France.
- Le choix des personnes accueillies est défini par les coordinateurs.
- L'accueillant est informé qu'un accueil peut être interrompu brusquement lorsqu'une place en CADA est proposé à l'accueilli. Il importe alors que la séparation soit acceptée et accompagnée pour que la personne puisse continuer son chemin et bénéficier d'une continuité de ses droits à prise en charge (allocation pour demandeurs d'asile).

➤ **Tuteurs, disposant de temps**

- Pour chaque personne ou famille accueillie, le tuteur assure une présence amicale régulière (loisirs, sorties, repas...) et une mise en relation avec des personnes, ressources... Il se met à l'écoute du projet de la personne accueillie et tâche de le favoriser. Il l'aide à faire connaissance de la vie locale et plus généralement de la société française, à créer les premiers liens hors de la communauté éventuelle du pays d'appartenance ; il peut être amené, le cas échéant à accompagner dans des démarches, sans se substituer aux travailleurs sociaux. Il ne s'agit pas d'assister l'accueilli mais de tisser des liens rassurants, de donner des repères - ne pas démobiliser mais être au service de la personne.
- Le tuteur facilite et si nécessaire organise le déménagement entre deux familles d'accueils. Il rassure la personne accueillie dans ce moment de séparation et de nouvel accueil.
- Il accompagne également les accueillants dans cette expérience d'hospitalité en prenant régulièrement des nouvelles puis en prenant le temps de relire et d'évaluer avec eux ce temps d'hospitalité, avant d'envisager un nouvel accueil.
- Il communique régulièrement avec les coordinateurs pour les informer de ce qui est vécu de part et d'autre.

➤ **Personnes accueillies**, relevant prioritairement du Dispositif National d'Accueil des demandeurs d'asile et acceptant le cadre posé par Welcome Salon.

- Autant que possible, l'équipe de coordination du réseau assure un accueil continu en organisant l'hébergement temporaire dans plusieurs foyers successifs, mais la personne est prévenue qu'il n'est pas impossible qu'elle doive retourner dans le dispositif d'urgence, dans l'attente d'une place en Centre d'accueil pour demandeurs d'asile.
- Les personnes sont orientées par les associations et institutions partenaires : Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile-PADA gérée par France Terre d'Asile, Secours Catholique, ou autres... Ces liens, qui peuvent être formalisés par des conventions, permettent de s'assurer que les profils sont compatibles les modalités concrètes d'accueil dans le Réseau.
- Un point de situation sociale est effectué avec les partenaires connaissant le(s) demandeur(s) par les coordinateurs avant chaque accueil, notamment parce que la cohabitation chez des particuliers suppose d'éviter les personnes souffrant de problèmes de santé non stabilisés ou incompatibles avec une vie à plusieurs.
- Pour bénéficier d'une assurance Responsabilité Civile et Individuelle Accidents, dans le cadre des activités de l'association, les acteurs, les accueillants et les personnes accueillies doivent adhérer à JRS France. Une liste nominative est envoyée annuellement à JRS France.

PERSONNES RESSOURCES

Les personnes ressources, les "bonnes volontés" disponibles pour des tâches plus ponctuelles comme recevoir un demandeur d'asile pour une conversation en français, offrir un repas, proposer une sortie, relayer l'information sur les différents réseaux amical ou associatif... ou toute autre action selon l'esprit du réseau.

3. Organisation de l'association

L'association Welcome Salon est dotée d'un conseil d'administration et d'un bureau conformément à ses statuts. Le conseil d'administration appelle et mandate au sein de l'association un ou des coordinateurs (Pôles Coordination) qui peuvent être membres du bureau et/ou du Conseil d'Administration. Elu par l'assemblée générale, il intègre autant que possible en son sein des accueillants et accompagnateurs afin que les différents membres soient représentés.

Le montant de la cotisation est fixé à 0 euro pour les personnes en demande d'asile ou les réfugiés et 10 euros pour les autres membres.

4. Partenariats privilégiés

Par son objet et son esprit, le réseau Welcome Salon se veut complémentaire de toute aide aux migrants déjà mise en place par d'autres associations et plus généralement complémentaire des actions existantes visant à soulager le sort des plus démunis.

Membre du réseau WELCOME-JRS France, l'association Welcome Salon fera remonter toute information utile aux coordinateurs nationaux du réseau et bénéficiera du partage d'expériences et d'informations de la part des autres réseaux Welcome en France.

Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII)

En tant qu'opérateur d'Etat et compte tenu de l'organisation propre à la région Aquitaine, l'OFII est un acteur essentiel dans le recensement des demandeurs d'asile relevant du DNA et dans la gestion des accès aux Centres d'accueils pour demandeurs d'asile (CADA). Le partenariat créé avec Welcome Salon vise à orienter vers le réseau les demandeurs d'asile en grande précarité tout en s'assurant de leur bonne éligibilité en CADA.

Plate-forme d'Accueil des Demandeurs d'Asile (PADA), gérée par France Terre d'Asile

La PADA est prestataire de l'OFII pour assurer le suivi social et juridique des demandeurs d'asile (ouverture des droits sociaux et démarches auprès de l'OFPPRA). Elle est également agréée par la préfecture pour la domiciliation postale de ce public. Le partenariat créé avec Welcome Salon vise de part et d'autre à avoir une connaissance plus fine de chaque situation pour ajuster au mieux l'accompagnement des personnes et pour le réseau à mieux connaître les publics en demande d'asile.

Secours Catholique

La coopération vise en particulier à favoriser l'accueil dans le réseau de personnes en demande d'asile ne bénéficiant encore d'aucune aide d'Etat (Allocation temporaire d'autonomie, gratuité des transports, etc.).

La CIMADE d'Aix et Marseille

Le « Comité Inter mouvement auprès des Evacués » a pour but de manifester une solidarité active avec les personnes opprimées et exploitées. Elle défend la dignité et les droits des personnes réfugiées et migrantes, quelles que soient leurs origines, leurs opinions politiques ou leurs convictions. Welcome Salon s'appuie chaque fois que c'est nécessaire sur l'expertise et l'aide technique et juridique des équipes de la CIMADE.

Le Collectif AGIR

Ce collectif réunit des associations et citoyens du pays d'Aix qui a pour objectif d'accueillir les réfugiés en Pays d'Aix et Pays d'Aigues en s'appuyant sur des valeurs d'humanité, de fraternité et de solidarité. Partageant ces objectifs et valeurs Welcome Salon est en contact avec AGIR afin quand cela est nécessaire de coopérer sur des actions telles que la formation, l'hébergement...

Autres associations

Le réseau pourra enfin créer des liens avec toute autre association pouvant avoir un lien direct ou indirect avec son objet principal, telle que :

- L'AITE (Accueil et Informations pour tous les Etrangers) à AIX,
- Les Centres Sociaux,
- Le CCAS,
- La Fraternité Salonaise,
- Le CADA,
- Le Secours Populaire, etc...